AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est par la présente donné par le soussigné, Ron Kelley, directeur général et greffier-trésorier de la susdite municipalité, que :

Le Conseil municipal de Wentworth-Nord se prononcera, lors de sa prochaine session régulière, sur la demande de dérogation mineure DM 2023-0093.

Cette session se tiendra le 19 avril à 19h00 au Centre communautaire de Laurel, situé au 3470, route Principale à Wentworth-Nord.

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE 2023-0093

Lot 6 511 947 du cadastre du Québec (Secteur St-Michel)

Nature de la demande :

Autoriser un espacement de 47 mètres entre l'intersection d'une voie locale et d'une voie collectrice, bien que la réglementation stipule que deux intersections de deux voies locales avec une autre voie locale ou avec une voie collectrice doivent être espacées d'au moins 130 mètres.

Dispositions réglementaires affectées

Règlement de lotissement n° 2017-497, Chapitre II (Dispositions applicables aux projets de lotissement et aux opérations cadastrales), Section II (Dispositions relatives aux voies de circulation), Article 25 (Dispositions applicables aux intersections), paragraphe 2 : Deux intersections de deux voies locales avec une autre voie locale ou avec une voie collectrice doivent être espacées d'au moins 130 mètres. Dans tous les cas, les mesures devront être prises centre à centre par rapport à l'emprise.

QUICONQUE EST INTÉRESSÉ PEUT SE FAIRE ENTENDRE DEVANT LE CONSEIL RELATIVEMENT À CETTE DEMANDE LORS DE LA SÉANCE ORDINAIRE QUI SE TIENDRA LE 19 AVRIL 2023.

Donné à Wentworth-Nord, ce 4e jour du mois d'avril deux mille vingt-trois.

Ron Kelley

Directeur général et Greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant trois copies aux endroits désignés par le conseil entre 8 h 30 et 17 h, ce 4e jour du mois d'avril deux mille vingt-trois.

Ron Kelley
Directeur général et Greffier-trésorier